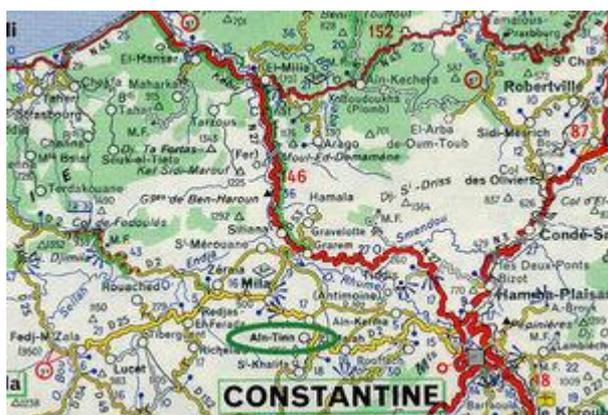


« **NON au 19 Mars** »

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

1/ La ville de BELFORT devenue AÏN-TINN (également typographié AÏN -TIN) à l'indépendance.

Située dans l'Est algérien à 24 Km à l'Ouest de Constantine et à 8 km au Sud-Est de Mila. Cette localité culmine à 680 mètres d'altitude mais dominée par le Djebel Lakhal qui atteint 1266 mètres de hauteur.



Relief :

La région se caractérise par un relief varié et présente deux grandes zones distinctes:

- au nord, des montagnes et des collines : M'sid, Aicha, Zouagha et El-Halfa.
- au sud, les plaines et les hauts plateaux.

Présence française 1830-1962

Le centre de colonisation d'**AÏN-TINN est créée en 1874** ; il prendra ensuite le nom de BELFORT une fois devenu une commune de plein exercice le 23 novembre 1880.



Dans le département de Constantine : Sur les 24 premières familles d'immigrants, dont 16 originaires d'Alsace-Lorraine, et 11 algériennes, seules 5 de ces dernières et 3 familles européennes ont gardé leurs concessions.

L'ouvrage de monsieur L Louis-Lande « Les Alsaciens-Lorrains en Algérie » édité dans la revue des deux mondes est bien intéressant car il décrit les difficultés d'alors de nos **premiers rapatriés...** Un extrait de ce livre vous est proposé.

Mais il fait citer également l'action généreuse du **comte Joseph d'Haussonville** [*Ndlr : Voir au paragraphe 2*], Président de l'association des Alsaciens-Lorrains, qui aida, après la guerre de 1870, les habitants de l'Alsace-Lorraine soucieux de conserver la nationalité française à s'établir en Algérie :

« ...Dans les villes de l'est, le long de la frontière, et du nord au midi, à Lunéville, à Nancy, à Belfort, à Dijon, à Saint-Étienne, à Lyon, les émigrants étaient accueillis, habillés, nourris ; les municipalités elles-mêmes votaient des fonds de secours. Il semblait que la France mutilée voulût protester ainsi contre le traité que lui imposait la victoire et montrer que pour elle ceux qu'on lui avait ravis étaient encore ses enfants...

....En moins de deux ans, plus de 40.000 personnes furent ainsi secourues. Jusqu'à ce qu'ils fussent placés, les émigrants sans famille étaient logés et nourris aux frais de la société ; ceux qui pouvaient justifier d'un travail assuré en province recevaient des billets à prix réduits pour les différentes lignes de chemins de fer. Chaque semaine avaient lieu la distribution des effets d'habillement ou de lingerie, et les consultations du médecin. Une somme importante était employée à payer les frais d'éducation d'un certain nombre de jeunes enfants, une autre encore à soulager directement les misères secrètes, les plus douloureuses à coup sûr et les plus profondes. Enfin de fortes subventions étaient allouées aux comités locaux établis en province, et par l'intermédiaire de ces comités, l'action bienfaisante de la société s'étendait jusque sur les Alsaciens-Lorrains qui, bien que demeurés en pays annexés, avaient droit encore à sa protection.

Cependant le gouvernement ne restait pas inactif, et s'efforçait de son côté, au prix de réels sacrifices, de faire rentrer dans la condition commune les malheureuses victimes des derniers événements. Tous les fonctionnaires publics devaient être successivement replacés : c'était justice ; quant aux autres, dans sa séance du 15 septembre 1871, l'assemblée nationale avait **décidé d'un vote unanime que 100,000 hectares de terre seraient spécialement affectés en Algérie à doter de concessions les Alsaciens-Lorrains expatriés**. En même temps une somme de **400,000 francs était mise à la disposition du gouvernement colonial** pour faire face aux dépenses de toute nature occasionnées par l'immigration. Le **vice-amiral comte de Gueydon commandait alors à Alger** : homme actif, énergique, habitué comme marin au calme et à la prospérité de nos possessions des Antilles, il s'étonnait et s'irritait à la fois de l'état précaire où, après quarante-cinq années d'occupation, se trouve encore notre colonie africaine, **du caractère inquiet et remuant des Arabes, de l'infériorité des colons français, à peine égaux en nombre aux colons étrangers eux-mêmes** ; il avait pris à cœur de mériter ce titre de **gouverneur civil**, dont il avait été le premier revêtu, et, rompant net avec certaines pratiques du régime militaire suivi jusqu'alors, voulait attirer de la mère-patrie par l'attrait de la propriété, et plus encore par une protection efficace, toute une population de travailleurs qui seule lui semblait capable de consolider notre conquête et de lui faire porter ses fruits.

Une enquête venait d'être ouverte contre les tribus indigènes qui avaient pris part à la terrible insurrection de 1871 ; il se montra sévère, inflexible, et exigea des rebelles ce dont la France et la colonie avaient besoin : des terres et de l'argent, 600,000 hectares et 40 millions. Bien des gens prétendaient que les Arabes ne paieraient pas ; tant bien que mal, faisant de nécessité vertu et déterrants les vieux écus noircis qui leur eussent servi plus tard à acheter contre nous de la poudre et du plomb, ils payèrent. C'est sur le produit de cette contribution de guerre que le 25 octobre 1872 un nouveau crédit extraordinaire de 600,000 francs était ouvert au gouvernement de l'Algérie pour suppléer à l'absence de ressources personnelles des immigrants alsaciens-lorrains, et leur fournir, à raison de 1,500 francs par famille, le matériel et les vivres indispensables.

En effet, à la nouvelle que des concessions de terres allaient être accordées, sans tenir compte des 5,000 francs exigés comme première mise de fonds par la loi du 15 septembre 1871, **plusieurs centaines de familles étaient parties pour l'Algérie**. Elles se trouvaient à leur arrivée dans le **plus complet dénuement**, et rien n'avait été **préparé pour les recevoir**. Les renvoyer n'était pas possible ; de concert avec le gouvernement, les comités locaux s'occupèrent d'abord de loger ces malheureux et de les nourrir, puis peu à peu, au moyen de prolonges d'artillerie, on les dirigea sur les terres qu'on leur destinait. Là encore tout manquait ; en attendant que l'administration militaire leur eût construit des habitations suffisantes, on les abrita comme on put, les uns sous la tente, **les autres dans des gourbis naguère occupés par les Arabes**. Des vêtements réformés, capotes de mobiles ou autres, dont par bonheur après la guerre il existait une énorme quantité dans les magasins de l'armée, leur furent distribués, et successivement des terres, des semences, des bœufs, des instruments aratoires : ils touchaient régulièrement des rations de vivres comme les soldats. Encore s'ils avaient pu s'aider eux-mêmes, profiter de tout ce qu'on faisait en leur faveur ; mais, une fois maîtres d'une concession et libres de l'exploiter, ils se trouvaient fort embarrassés : ces immigrants pour la plupart n'étaient pas des cultivateurs, simples ouvriers des villes ou habitants des contrées forestières, ils n'avaient de leur vie conduit une charrue ; plus d'une fois on dut **s'adresser aux indigènes eux-mêmes pour les tirer de peine et leur apprendre à labourer**.

Tant de dépenses de toute nature devaient à la longue créer de graves embarras au gouvernement colonial. Si efficace que fût l'intervention des comités locaux aidés par les comités de la métropole, c'est encore sur l'administration que retombait la plus grande partie des charges, et ces charges étaient lourdes. Les fonds inscrits au budget et destinés à la colonisation en général avec les deux crédits successivement votés par la chambre en faveur des Alsaciens-Lorrains avaient été bien vite absorbés ; **le gouvernement de l'Algérie se vit alors entraîné à prélever sur ses ressources ordinaires une somme d'environ 700,000 francs pour subvenir aux**

besoins toujours croissants de l'immigration. De là un certain malaise qui s'est fait sentir dans les finances, de la colonie pendant plusieurs années. Étant données les circonstances, il eût été sans doute bien difficile d'y échapper ; le plus pénible encore en tout cela, c'était le sort des nouveaux colons. Dans la précipitation du premier moment, on les avait disséminés un peu au hasard, par groupes plus ou moins nombreux, sur toute l'étendue de la colonie, là où des **terres étaient disponibles** ; plusieurs centres même avaient été créés dans des endroits dépourvus de routes ou **imparfaitement assainis**. A leur incapacité, à leur dénuement, s'ajoutaient pour ces hommes du nord les dangers trop réels du changement de climat ; mal défendus par une installation hâtive et incomplète contre les variations de la température, ignorants des plus simples précautions à prendre sous le ciel brûlant de l'Afrique, ils n'avaient pas tardé à **payer leur tribut aux fièvres et aux maladies**, une assez forte **mortalité s'était déclarée parmi eux, chez les petits enfants surtout** ; le découragement bientôt avait suivi. Plusieurs déjà quittaient leurs concessions, retournaient à Alger, erraient sur les places publiques et dans les rues, faisant étalage de leur misère et laissant échapper mille critiques passionnées contre les autorités du pays.

A peine informée de ces tristes événements, **la société de protection des Alsaciens-Lorrains se hâta de voter une première allocation, de 100,000 francs pour venir en aide aux immigrés**, et, voulant se rendre un compte exact de leurs besoins, elle chargea un de ses membres, **M. Guynemer, ancien sous-préfet de Saverne**, d'aller vérifier sur place ce qui avait été fait, ce qui restait encore à faire. C'était là une mission des plus délicates, car pour la bien remplir on devait être amené fatalement à des curiosités, à des recherches qui peut-être en haut lieu paraîtraient indiscrètes. L'administration est **omnipotente en Algérie et n'admet guère de contrôle** : du moins on le prétend. En ce cas particulier, elle avait tout ordonné, tout conduit ; à bien voir, il est vrai, elle n'avait eu personne pour concourir à son œuvre, d'ailleurs elle avait fait de son mieux, et il y aurait eu mauvaise grâce, après tant de peine et d'argent dépensés, à lui reprocher quelques erreurs ou quelques imperfections de détail. Cependant l'intérêt de nos malheureux compatriotes n'en exigeait pas moins qu'on étudiât de près, résolument, cette question si complexe de la colonisation. Nul mieux que M. Guynemer ne pouvait s'acquitter de ce soin ; de son passage dans l'administration, il avait gardé l'habitude des hommes et l'expérience des affaires, il connaissait à fond, comme on dit, les rouages de la machine. Sans aucun titre officiel, n'usant du bon vouloir des autorités locales que dans la mesure qui lui permettait de conserver toute sa liberté d'action et de jugement, **il passa près de trois mois en Algérie, parcourut l'une après l'autre les trois provinces d'Oran, d'Alger et de Constantine**, visita tous les villages où se **trouvent des familles d'Alsace-Lorraine**, et à son retour rédigea pour la société un rapport détaillé où étaient consignées, avec le récit de son voyage, ses observations et les résultats pratiques qu'on en pouvait tirer.

Or, au même moment, venait d'être instituée près le ministère de l'intérieur la *commission des Alsaciens-Lorrains*, présidée par M. Wolowski. On n'est pas sans se rappeler la « **souscription des dames de France** » et l'audacieuse tentative qui devait, sans obérer l'état et rien que par l'initiative privée, obtenir la libération du territoire. Quoiqu'il en soit, plusieurs millions de francs avaient été réunis en quelques jours ; demeurés sans emploi par suite du succès de l'emprunt des trois milliards, ils étaient toujours déposés au trésor ; la chambre décida que toutes les sommes qui après un certain délai n'auraient pas été réclamées par les souscripteurs seraient, sous la surveillance d'une commission, affectées à l'assistance des Alsaciens-Lorrains. Aussitôt nommée, la commission se subdivisa elle-même en trois comités : comité de l'instruction, comité des secours directs aux familles, enfin comité de colonisation, spécialement chargé d'améliorer le sort des Alsaciens-Lorrains émigrés en Algérie. Un certain nombre des membres de la société de protection furent appelés à faire partie de la commission Wolowski : ainsi M. d'Haussonville fut élu président du comité des secours ; quant à M. Guynemer, une place lui était assignée d'avance dans le comité d'Algérie, et c'est lui en effet qui, mettant au service de la commission ses connaissances en la matière, lui a permis de tirer le plus avantageux parti des fonds qu'elle destinait au soulagement des colons.

L'installation d'une famille de colons et la mise en valeur d'une concession de terre exigent beaucoup de frais et de travail : **il en est ainsi en Australie, en Amérique, mais en Algérie plus que partout ailleurs** ; la difficulté sera bien plus grande encore, si cette famille est dénuée de ressources personnelles et n'a aucune notion, aucune **habitude de l'agriculture**. Le sol de l'Algérie, d'une fertilité incomparable, est généralement **déboisé** : aussi **l'immigrant pauvre ne saurait-il s'y construire à peu de frais un logement provisoire** ; pour le même motif, la chaux, la brique, la tuile, ne peuvent la plupart du temps être fabriquées sur place, et la construction d'une habitation définitive, si modeste qu'on la suppose, est également coûteuse. De plus la nature du terrain, sauf dans quelques endroits privilégiés à proximité d'Alger, convient bien mieux à la culture des céréales qu'aux cultures industrielles ou maraîchères, et les concessions de terres doivent avoir certaine étendue, 25 ou 30 hectares au moins, pour une famille de cinq personnes : il s'agit donc d'une petite ferme à monter, avec ses animaux et tout son matériel d'exploitation. Enfin la première année d'une installation ne donne qu'une récolte insuffisante, et ce n'est qu'après la deuxième année, quelquefois même après la troisième, si les circonstances ont été défavorables, qu'une famille peut réellement subvenir à tous ses besoins avec les produits de sa concession. A partir de ce moment, il est vrai, avec du travail et de la bonne conduite, son avenir est assuré, et rien ne s'oppose plus à ce qu'elle arrive promptement à l'aisance ou même à la fortune. En résumé, on ne saurait évaluer à moins de 6,000 fr., non compris les travaux publics à la charge de l'état, la somme que doit dépenser une famille ou qu'on doit dépenser pour elle avant qu'elle soit définitivement établie et en mesure de réussir. Les essais antérieurs de colonisation, entrepris tant par les particuliers que par le gouvernement lui-même, avaient déjà prouvé l'exactitude de ce chiffre, et l'expérience des trois dernières années n'aura servi qu'à le confirmer.

... Le plan que la société de protection fut unanime à adopter. Elle y voyait en effet, tout en restant fidèle à son rôle et en rendant service à nos malheureux compatriotes, un moyen de hâter le peuplement si désiré de l'Algérie. **M. le comte d'Haussonville** n'était pas le moins enthousiaste de cette idée. Sans souci du poids des ans ni des fatigues du voyage, il partit aussitôt pour Alger en compagnie de M. **Guynemer**, ancien sous préfet de Saverne ; il se mit en rapport avec les autorités de la colonie, rencontra partout l'accueil le plus favorable, et, après avoir visité en personne les divers territoires qui lui avaient été indiqués, fixa son choix sur trois points : Azib-Zamoun et le Camp-du-Maréchal dans la province d'Alger, **Aïn-Tinn dans celle de Constantine**. Deux conventions à ce sujet furent conclues entre la société et le gouvernement de l'Algérie ; elles portaient que les territoires en question seraient mis à la disposition de la société de protection pour y installer à ses frais des **colons alsaciens-lorrains** ; le peuplement devait être effectué **avant deux ans, à partir du 1^{er} octobre 1873**, en ce qui concerne **Aïn-Tinn** et Azib-Zamoun, — pour le Camp-du-Maréchal, où certains travaux d'assainissement étaient nécessaires, à partir du jour seulement où ces travaux auraient été terminés. La société s'engageait à contribuer pour un quart aux dépenses qu'entraînerait l'assainissement, mais se réservait à titre de compensation la jouissance immédiate du territoire. — Dans la création des villages, le lotissement, le nivellement et tous les travaux d'intérêt public, tels que rues, fontaine, lavoir, plantations, école, église et mairie, restaient à la charge de l'administration. Les ingénieurs de l'état, civils ou militaires, étaient autorisés à diriger et surveiller les travaux particuliers de la société ; enfin les immigrants destinés à peupler les nouveaux centres auraient droit au passage gratuit sur mer aux frais du budget colonial.

Suivant la législation qui régit notre colonie, les conventions signées ou approuvées par le gouverneur engagent officiellement l'état. **Lorsque le général Chanzy eut été appelé à commander** l'Algérie, soucieux, lui aussi, des intérêts de la colonisation, il tint, non moins que son vaillant prédécesseur, à faciliter à la société l'accomplissement de la tâche patriotique qu'elle avait entreprise, et un deuxième traité plus régulier vint ratifier les conditions convenues par lettres avec l'amiral de Gueydon. Dans l'intervalle, par un décret du 23 août 1873, la société avait été reconnue établissement d'utilité publique : cette mesure, qui lui donnait un caractère durable, l'investissait en même temps de nouvelles et précieuses prérogatives, comme de pouvoir ester en justice, recevoir des donations et des legs, acquérir des biens meubles et immeubles. Ce n'est pas tout. On sait le système de concessions établi depuis 1871 en Algérie : les concessions dites au **titre 1er** sont accordées avec propriété immédiate et complète de la terre ; la loi du 15 septembre les réserve aux immigrants des pays annexés en exigeant qu'ils justifient d'un capital d'au moins 5,000 fr. Au contraire les concessions au titre 2 sont accordées à tous les Français immigrants ou anciens habitants de l'Algérie, mais elles sont subordonnées au fait de la prise de possession effective par le titulaire et à sa résidence sur la terre ; la propriété ne devient **complète qu'après neuf ans**, toutefois au bout de deux ans le concessionnaire peut céder son droit à un tiers. Ces conditions étaient celles souscrites par M. d'Haussonville. Depuis lors le terme de neuf ans, considéré comme trop long, a été **réduit à cinq** ; mais la société n'aura pas même eu besoin d'attendre le délai fixé. Un ancien décret de 1860 autorise en effet, au profit des établissements créés en vue de la colonisation et déclarés d'utilité publique, l'aliénation sans réserve par voie de concession des terrains domaniaux disponibles ; c'est en vertu de ce décret que le mois dernier a été consacrée l'attribution immédiate, définitive et à titre gratuit à la société des trois territoires qui lui avaient été primitivement concédés ; elle peut dès aujourd'hui en disposer à sa guise, et transférer à ses colons, quand ils auront rempli les conditions voulues, avec la plénitude de ses droits, l'entière propriété du sol... »

Cliquez sur ce lien pour lire l'article dans son intégralité : http://fr.wikisource.org/wiki/Les_Alsaciens-Lorrains_en_Alg%C3%A9rie





La Mairie



La poste



La place

Le village s'était médiocrement développé vers 1905. Les colons étaient pour la plupart dans une situation satisfaisante. Il s'agit d'une commune à vocation agricole mais plusieurs carrières d'agrégats existent aussi.



[Aïn Tinn et l'intersection Alger – Constantine – Mila , à 15 km de Mila]

Cultures : céréales (600 ha) et vignes (50 ha).
Bétail : boeufs (250), moutons et chèvres (800), chevaux et mulets (60).

En 1958, la commune se composait de 6.871 habitants,

Et si vous souhaitez en savoir plus sur AÏN-TINN cliquez SVP, au choix sur l'un de ces liens :

http://encyclopedie-afn.org/A%C3%AFn-Tinn_-_Ville

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1902_num_11_58_18184

http://fr.wikisource.org/wiki/Les_Alsaciens-Lorrains_en_Alq%C3%A9rie

http://www.ummo.dz/IMG/pdf/Com_Abdesselam_H2Karst_2011_Gravi_Ain_Tinn_Algerie.pdf

<http://www.algerie-monde.com/actualite/article2215.html>

2/ Joseph d'Haussonville

Joseph Othenin Bernard de Cléron, comte d'Haussonville est un historien et homme politique français né à Paris le 27 mai 1809 et mort dans la même ville le 28 mai 1884.



Biographie succincte :

Fils de Charles Louis d'Haussonville (1770-1846), chambellan de Napoléon 1^{er}, pair de France, Joseph Othenin d'Haussonville entra très jeune dans la carrière diplomatique et fut en poste comme secrétaire d'ambassade à Bruxelles, Turin et Naples.

Il épousa en 1836 Louise-Albertine de Broglie (1818-1882). Ils eurent un fils, Paul-Gabriel d'Haussonville qui, comme son père, fut membre de l'Académie française.

Joseph d'Haussonville fut conseiller général de Seine-et-Marne (4 juin 1838-30 août 1848), officier de la Légion d'honneur (27 février 1840), et quitta la carrière diplomatique pour entrer dans la politique. Il fut élu, le 9 juillet 1842, député par le 4^e collège de Seine-et-Marne (Provins). Il fut réélu le 1^{er} août 1846. Il fit constamment partie de la majorité ministérielle et prononça d'importants discours sur le droit de visite, l'enquête électorale, le scrutin public et le scrutin secret, les chemins de fer de Lyon, le budget. Il fut l'auteur d'une proposition sur les conditions d'admission et d'avancement dans les emplois publics, le rapporteur d'un projet de crédit destiné à accorder aux travailleurs libres dans les colonies, présenta et soutint des pétitions de protestants demandant le libre exercice de leur culte.

Il rentra dans la vie privée en 1848. Sous le Second Empire, il fit partie de l'opposition orléaniste, publiant à Bruxelles un journal d'opposition, *Le Bulletin français*. En 1863, il soutint activement la candidature de Lucien-Anatole Prévost-Paradol à l'Académie française. Ses ouvrages historiques lui valurent d'être lui-même élu à l'Académie française en 1869. Il fut dispensé de la visite d'agrément à Napoléon III.

Après la guerre de 1870, il fonda et présida l'Association des Alsaciens-Lorrains, formée pour aider les habitants de l'Alsace-Lorraine qui avaient choisi de conserver la nationalité française à s'établir en Algérie.

En 1878, il fut nommé sénateur inamovible. Au Sénat, il s'allia avec le centre droit pour défendre les congrégations religieuses.

3/ Le député Abdelmadjid OURABAH

Né le 12 février 1905 à Oued Amizour (aujourd'hui Sétif) et décédé le 10 octobre 1967 à Paris.



Conseiller de la République de Constantine, nommé par l'Assemblée nationale, de 1946 à 1951

Député de Constantine de 1951 à 1955

Après des études secondaires suivies en cours particuliers, il poursuit la voie de son père, propriétaire terrien, et devient agriculteur viticulteur.

Il s'intéresse assez jeune aux affaires publiques et gravit peu à peu les échelons du pouvoir politique. Elu conseiller municipal de Constantine en 1928, à 23 ans, il reste à cette fonction jusqu'en 1947. Mais il ne s'arrête pas là. En 1937, il est élu conseiller général de Constantine et en exerce la vice-présidence durant les sessions

1937-1938, et 1938-1939.

Délégué financier depuis 1935, Abdelmadjid OURABAH entre à l'Assemblée financière pour la session 1946-1947. Il en assure alors la vice présidence.

En 1946, il décide de se présenter aux élections au Conseil de la République. Elu le 19 décembre 1946, il rejoint le groupe des Indépendants, puis, après sa réélection en 1948, le groupe du Rassemblement des gauches républicaines et de gauche démocratique (RGR-GD). A son arrivée au Palais du Luxembourg, Abdelmadjid OURABAH est nommé membre de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, et de la commission du ravitaillement. A partir de 1950, il appartient uniquement à la commission des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Il s'intéresse de très près au sort de son département et dépose, la première année de son mandat, une proposition de loi tendant à doter l'Algérie d'une constitution. La même année, il intervient dans la discussion sur l'élection et le statut des représentants des magistrats au Conseil supérieur de la magistrature.

Ensuite, Abdelmadjid OURABAH ne participe plus aux débats, jusqu'à la fin de son mandat sénatorial. Ce qui ne l'empêche pas de défendre les intérêts de l'Algérie. En 1949, c'est lui, et le président de la commission de l'agriculture, qui attirent l'attention de Henri Queuille, alors président du conseil, sur l'insuffisance des crédits Marshall alloués au département. De même, en 1950, il alerte le gouvernement sur les difficultés de la formation professionnelle en Algérie, lors d'un dialogue avec le secrétaire d'Etat André Morice.

En vue des élections législatives de juin 1951, Abdelmadjid Ourabah prend la tête d'une liste d'Union républicaine (de tendance RGR) qui conclut un apparentement avec la liste d'Union démocratique (tendance MRP) conduite par le député sortant Ben Ali Cherif. Ces deux listes ayant l'égale faveur de l'administration, elles obtiennent respectivement 36 % et 31 % des suffrages exprimés et les deux sièges à pourvoir dans la 3^e circonscription du département de Constantine au titre du second collège. Outre l'élection des deux têtes de liste, **cette manipulation électorale a pour effet d'évincer Fehrat Abbas de l'Assemblée nationale**, celui-ci n'ayant obtenu, selon les chiffres officiels, que 26,6 % des suffrages exprimés.

N'ayant démissionné du Conseil de la République (où il est remplacé par Benhabyles Cherif) que **le 26 août 1951**, preuve sans doute d'une certaine hésitation, le nouveau député appartient successivement aux commissions de la défense nationale et de l'intérieur. Il est nommé à deux reprises secrétaire de l'Assemblée. Son unique intervention en séance a lieu le 3 février 1955, lors du débat sur la situation en Afrique du Nord qui précède la chute du gouvernement Mendès France auquel il votera la confiance le lendemain (chute du cabinet).

Il était Officier de la Légion d'honneur et chevalier du mérite agricole.

4/ Gilles Kepel, la « faille » syrienne



Grand spécialiste de l'Islam, du monde arabe et du Moyen-Orient, Gilles Kepel était l'invité, en mai dernier, de la French-American Foundation. L'occasion d'un subtil tour d'horizon des sujets sensibles actuels, qui concernent les États-Unis et la France. La Revue Civique était présente et reprend ici les propos assez

prémonitoire de l'auteur de « Passion arabe » (Gallimard ; 2013) à propos de la Syrie, devenue selon lui « la clé de voûte – clé de voûte inversée d'un immeuble en ruine – d'une ligne de faille structurante du Moyen-Orient, dans laquelle les États-Unis mais aussi les pays européens se trouvent pris, avec un système d'alliances qui, en partie, leur échappe ». Il évoque aussi le Qatar et ses revers : « en soutenant à fond les Frères musulmans un peu partout, le Qatar, à mon avis, a perdu une grande part de son influence ». Il explique pourquoi.

La Syrie : une faille structurante du Moyen- Orient dans laquelle les États-Unis mais aussi les pays européens se trouvent pris.

Dans un Moyen-Orient traversé de courants multiples et complexes, le cas de la Syrie est particulièrement tragique. Rappelons que la situation en Syrie est l'aboutissement des « révolutions arabes » de décembre 2010. Ces révolutions ont été l'expression de revendications démocratiques contre des régimes dictatoriaux ou autoritaires, et ces revendications ont été encouragées par la diplomatie américaine dès le milieu des années 2000. Se sont juxtaposés à ces revendications des enjeux d'hégémonie et de rapports de forces internes au monde arabe. Par exemple, à l'intérieur du monde sunnite, entre l'Arabie Saoudite et le Qatar. Ou entre le monde sunnite et le monde chiïte. Et la Syrie est devenue la clé de voûte – clé de voûte inversée d'un immeuble en ruine – d'une ligne de faille structurante du Moyen-Orient, dans laquelle les États-Unis mais aussi les pays européens se trouvent pris, avec un système d'alliances qui, en partie, leur échappe.

Dans les deux camps qui s'affrontent en Syrie, il y a d'une part l'Iran, allié à l'Irak. On a d'ailleurs trop peu souligné le caractère paradoxal de cette situation : l'intervention américaine en Irak a laissé place à une alliance Irak-Iran ! Il y a donc un axe Iran-Irak-régime de Assad-Hezbollah-Hamas. Il faut se rappeler que le Hamas, qui a pris le pouvoir à Gaza en 2007, était présent à Damas, capitale syrienne, et a travaillé étroitement avec l'Iran, qui s'est ainsi offert deux frontières avec Israël : en instrumentalisant le Hezbollah au Liban au Nord et le Hamas à Gaza au Sud. Pour l'Iran, cela a donc été l'occasion, à partir de cette date et jusqu'à aujourd'hui, de construire une ligne de défense avancée qui lui permettra, en cas d'attaque, de répondre. En faisant tirer sur Israël, depuis Gaza ou depuis le Liban, avec des missiles à courte portée et en menant un certain nombre d'actions qui auront pour objectif d'entamer les capacités militaires et défensives de l'État hébreu. À travers le Hamas et le Hezbollah, l'Iran a trouvé le talon d'Achille d'Israël, ce que les États arabes auparavant étaient incapables de faire, empêtrés qu'ils étaient dans une logique quasiment américano- soviétique de conflit ou d'opposition de puissances à puissances, entre les uns et les autres. L'Iran dans cette stratégie n'a pas grand-chose à perdre, en envoyant le Hezbollah et le Hamas au casse-pipe et en ne risquant pas de voir ses villes vitrifiées par une opération massive israélienne, une telle action de rétorsion étant impossible, ou en tout cas très difficile, à mener politiquement par Israël. À cet axe Iran-Irak-régime de Assad- Hezbollah-Hamas, avec aussi le Jihad Islamique qu'il ne faut pas oublier à Gaza, il faut bien sûr ajouter la Russie.

Des alliances compliquées...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/europe-et-monde/gilles-kepel-la-faille-syrienne/#.UswlW_uODJ8

5/ Délinquance : le sévère constat d'un général

Devant des députés, le général Soubelet, n°3 de la gendarmerie, a déploré que les délinquants «profitent du système» et a noté que «les gendarmes sont inquiets car on prend plus soin des auteurs que des victimes».

«Je vais livrer une analyse personnelle, peut-être un peu iconoclaste»: avec un courage certain, le général de corps d'armée Bertrand Soubelet, numéro 3 de la gendarmerie nationale, s'est livré à une critique sans fard de la politique pénale actuellement menée. Ses propos, tenus le 18 décembre devant la commission parlementaire de «lutte contre l'insécurité» ouverte à la presse et qu'il savait enregistrés, sont ceux d'un grand technicien. Énoncés sur un ton posé, ils ont l'effet d'une bombe. Venant d'un gradé de tout premier plan et reprises par l'Agence France presse, ils traduisent, s'il en était encore besoin, le malaise des forces de l'ordre face un système judiciaire souvent taxé d'angélisme et dont le nombre de remises en liberté ne cesse de hérissier la base.

Pendant plus d'une heure et 24 minutes d'audition, ce général 4 étoiles, grand patron des opérations et de l'emploi à la Direction générale de la gendarmerie nationale, nommé le 28 novembre 2012 en Conseil des ministres, a brossé un tableau sans concessions. Évoquant en préambule de son propos la lourdeur des procédures «sur le plan juridique», qui complique le travail des gendarmes, le général Bertrand Soubelet lâche que «les délinquants le savent et profitent du système».

«Les gendarmes sont inquiets car on **prend plus soin des auteurs que des victimes**», prévient le militaire, précisant qu'en 2013 il y a eu une hausse de 4% de personnes mises en cause par ses services tandis que le nombre de placements sous écrou «a diminué de 33%». «Évidemment, l'insécurité et le sentiment d'insécurité ne cesseront **d'augmenter tant que la réponse collective à la délinquance ne sera pas adaptée**», martèle-t-il. Le diagnostic de ce haut stratège est implacable: la réponse pénale est, selon lui, «en décalage». Sans détour, il enfonce le clou en assurant: «Les auteurs d'atteintes aux biens (cambriolages, vols...), les plus importantes numériquement, bénéficient d'un traitement pénal qui leur permet de continuer à exercer leurs activités.» Si le mot «impunité» n'a pas été lâché, l'auditoire a dû y penser très fort...

Cliquez SVP sur ce lien pour voir la vidéo : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/01/06/01016-20140106ARTFIG00569-delinquance-le-severe-constat-d-un-general.php>

6/ Délinquance : les propos chocs du numéro 3 de la gendarmerie nuancés

INTERVIEW - **Dominique Moyal, procureure de la République d'Aix-en-Provence**, a réagi aux propos du général de gendarmerie Bertrand Soubelet, qui a affirmé le 18 décembre dernier devant des députés que 65% des cambrioleurs interpellés dans les Bouches-du-Rhône en novembre 2013 «sont à nouveau dans la nature».

Dominique Moyal, procureure de la République d'Aix-en-Provence, a réagi aux propos du général Bertrand Soubelet, numéro 3 de la gendarmerie, qui entendu le 18 décembre dernier par la commission parlementaire de «lutte contre l'insécurité» a révélé que **65% des cambrioleurs** interpellés dans les Bouches-du-Rhône en novembre 2013 **«sont à nouveau dans la nature»**. Un chiffre tiré d'une synthèse datée du jour même de l'audition et reprenant les conclusions de commandants de groupements de gendarmerie départementale. «Quand vous lâchez 65% de ceux qui se sont rendus coupables d'un certain nombre d'exactions, comment voulez-vous que les chiffres baissent?, s'interroge le général Soubelet, c'est tout à fait impossible. Vous pouvez multiplier par deux les effectifs de gendarmes dans les Bouches-du-Rhône, cela ne changerait rien. La réalité, c'est celle-là, je pense que c'est mon devoir de vous le dire, de manière peut-être un peu crue.»...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/01/07/01016-20140107ARTFIG00221-delinquance-la-procureure-d-aix-en-provence-reagit-aux-propos-choc-du-numero-3-de-la-gendarmerie.php>

7/ Peuple de France, réveille-toi ! Ils sont devenus fous (Auteur général Martinez)

Les citoyens viennent de se réveiller assommés, ahuris et indignés par la remise d'un rapport sur la refondation de la politique d'intégration commandé par nos gouvernants depuis plusieurs mois avec une lettre de cadrage qui orientait clairement et sans ambiguïté ce que devaient être ses conclusions, alors que c'est la politique d'immigration qu'il faut revoir.

« Refonder notre politique d'intégration suppose de répondre à l'attente des personnes immigrées et de leurs descendants...Une telle démarche ne peut réussir qu'à la condition d'admettre que la richesse de l'héritage légué par les migrants au fil des âges fait partie de l'identité française...Elle suppose aussi d'assumer collectivement que les différences faites entre les citoyens, y compris ceux issus de l'immigration, sont le plus souvent le produit de contextes sociaux « made in France » et non « importés »...Les relevés de conclusions serviront de base au document de stratégie gouvernementale qui sera rendu public par le Premier ministre »....

Pour lire la suite vous invite à vous référer au PDF joint, **PJ 2**, à cette INFO

EPILOGUE AÏN-TINN

Année 2008 = 7780 habitants

Le Trésor d'AÏN TINN a livré ses secrets :

http://www.elacil.com/PDF/2013/Juin2013/ELACIL_11_06_13.pdf

C'est en 2003 au douar BENZEKRI, dans la commune d'AÏN TINN, willaya de MILA, que le trésor fut découvert fortuitement par deux frères qui labouraient leur terrain. Et puis, il est conservé au musée Cirta de CONSTANTINE et soumis à des études très poussées. S'exprimant au colloque national sur le patrimoine archéologique du grand Constantinois, initié par le musée national Cirta, il y a une semaine, Chadia Khalfallah, chercheuse en archéologie, a rendu publics les résultats de ses études et recherches où elle a annoncé que le Trésor d'Aïn-Tinn a « livré tous ses secrets » en soulignant « l'extrême importance archéologique de cette collection de pièces en or massif ». Le trésor était composé de 195 pièces en or de 2,6 gr chacune, frappées à l'effigie de cinq sultans de la Porte Sublime à ISTANBOUL (Turquie) où trônaient les califes ottomans. L'inestimable trésor était contenu dans une jarre quand il a été découvert. Certaines pièces ottomanes, plus connues à l'époque sous le nom de pièces « SOLTANI », sont trouées pour en faire de superbes colliers ornant le cou du sultan, a-t-elle précisé. Quant à la famille BENZEKRI, « ils étaient très proche du bey de l'époque, avaient sciemment enseveli ce trésor qui remonte à l'époque ottomane (1707-1788) », a indiqué Madame Khalfallah, également directrice du musée public national des arts et expressions culturelles traditionnelles. L'unique pièce antérieure à l'époque ottomane, fabriquée dans l'ancienne république de Venise, remonte à une ère située entre 1700 et 1709, a-t-elle précisé. Des étudiants de SETIF et d'ALGER ont assisté aux travaux du colloque ouvert au musée national Cirta, et qui a réuni des spécialistes et des chercheurs de différentes universités algériennes.

BONNE JOURNEE A TOUS.

Jean-Claude Rosso